SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION
SPL ARAC OCCITANIE -

Société Anonyme Publique Locale
Au capital de 1 830 000 Euros
Siège Social : 55 Avenue Louis Bréguet 31400 – TOULOUSE
RCS Toulouse 533 969 457

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR
A LA REGION OCCITANIE

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE 4

1. Présentation générale 4

1.1 Vie sociale de la Société 4
1.1.1 Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2025 4
1.2 Dirigeants 6
1.3 Activités de la société en 2025 6
1.3.1 Opérations Région Occitanie 6
1.3.2 Opérations autres actionnaires 8
1.4 Le personnel 8
1.4.1 Organigramme 8
1.4.2 Mouvements de personnel 2025 9
1.4.3 Évolution et répartition des effectifs 10
1.4.4 La formation 10
1.4.5 Instances Représentatives du Personnel 11
1.4.6 Feuille de route DRH 11
1.5 Certification ISO 9001-V2015 11
1.6 Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE 12

2. Engagements pris 12

2.1 Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale 12
2.2 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2025 13
2.3 Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2025 13
2.4 Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie 13
2.5 Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie 13

3. Risques et modalités de contrôle 14

3.1 Evènements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Evènements significatifs de l'exercice 14
3.1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable 14
3.1.2 Autres éléments significatifs 14
3.2 Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales 16
3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet 16

4. Gouvernance de la société 16

4.1 Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes 16
4.1.1 Direction Générale 16
4.1.2 Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes 17
4.2 Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société 22
4.2.1 Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration 22
4.2.2 Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie 24
4.3 Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration 25
4.4 Séances des Assemblées générales 29
4.5 Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région 29

II. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2025 30

5. Présentation des comptes annuels 2025 30

5.1 Règles et méthodes comptables 30
5.2 Analyse économico-financière 30
5.3 Analyse du résultat 31
5.4 Analyse du bilan 34
5.5 Proposition d'affectation du résultat 37
5.6 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices 37
5.7 Analyse chiffrée de l'activité 38

5.8 Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2025 39
5.8.1 Montant des marchés notifiés 39
5.8.2 Nombre de marchés notifiés 40
5.8.3 Implantation des attributaires 40
5.8.4 Performance de l'achat responsable 41
5.9 Rappel des dividendes versés 41
5.10 Dépenses non déductibles 41
5.11 Activité en matière de recherche et de développement 41
5.12 Information sur les succursales 41
5.13 Perspectives et développement pour l'année 2026 41
5.14 Délais de paiement fournisseurs et clients 44

I. VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

1. Présentation générale

Depuis 30 ans, chacune des anciennes Régions était dotée de structures – la Cogemip, Midi Pyrénées Construction (MPC), Languedoc Roussillon Aménagement (LRA), Languedoc Roussillon Agence de Développement (LRAD), leur permettant de mener à bien leurs propres projets – au premier rang desquels la construction et la rénovation des lycées – et d'accompagner d'autres collectivités et des entreprises privées dans l'étude, la mise au point et la réalisation d'opérations de construction, d'aménagement, de développement territorial et de transition énergétique.

Dans le contexte de regroupement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ces structures ont mis en commun leurs métiers, leurs compétences et leurs équipes afin de constituer de nouvelles Agences au service du territoire de l'Occitanie et de ses collectivités et des entreprises : la SEM ARAC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie.

La SPL ARAC Occitanie travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, au premier rang desquels la Région Occitanie, son actionnaire majoritaire. Elle se veut utile en se mettant au service de l'intérêt général. Agile et proche du terrain, elle travaille en synergie et de manière durable avec ses partenaires, en investissant toute son énergie sur des projets créateurs de valeur économique, environnementale et sociétale.

1.1 Vie sociale de la Société

1.1.1 Composition de l'Actionnariat au 31 décembre 2025

dpt	Collectivités actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/25	nbre actions prêtées au 31/12/25	prêt en faveur de	Valeur (€) au 31/12/08/25	%
	Région Occitanie	17 108			1 710 800	93,49%
9						
	Communauté de Communes Couserans Pyrénées	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Pays foix Varilhes	20			2 000	0,11%
	Commune de Mireppoix	10			1 000	0,05%
	Commune de Pamiers	4			400	0,02%
	Conseil Départemental de l'Ariège	13	10	**Communauté de Communes Haute Ariege**	1 300	0,07%
	Communauté de Communes de la Haute Ariège	10		**Prêt d'action**	1 000	0,05%
	Commune de Saint-Girons	10			1 000	0,05%
	Commune de Betchat	10			1 000	0,05%
11						
	Commune de Trèbes	10			1 000	0,05%
	Commune de Puichéric	10			1 000	0,05%
	Communauté d'Agglomération de Carcassonne	10			1 000	0,05%
	Commune de Conques sur Orbiel	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Miniervois	20			2 000	0,11%
12						
	Decazeville Communauté	18	5	**Communauté de Communes du Saint Affricain**	1 800	0,10%
	Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons	5		**Prêt d'action**	500	0,03%
	Ouest Aveyron Communaute	20			2 000	0,11%
	Syndicat Mixte du Combalou	20			2 000	0,11%
	Commune de Villafranche de Rouergue	10			1 000	0,05%
30						
	Commune de Sommières	6			600	0,03%

31						
	Commune de Portet-sur-Garonne	22	1	**Commune de Gragnague**	2 200	0,12%
	Commune de Gragnague	1		**Prêt d'action**	100	0,01%
	Commune de Muret	13			1 300	0,07%
	Commune de Pinsaguel	13			1 300	0,07%
	Commune de Revel	19			1 900	0,10%
	Commune de Martres Tolosane	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Lys	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Gaudens	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges 5C	23			2 300	0,13%
	Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes du Volvestre	20			2 000	0,11%
	Le Muretain Agglo	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi	22	1	**Commune de Balaruc**	2 200	0,12%
	Commune de Bagnères de Luchon	23			2 300	0,13%
	Commune de Plaisance du Touch	6			600	0,03%
	Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	23			2 300	0,13%
	Commune de Roques-sur-Garonne	7			700	0,04%
	Commune de Saint Orens de Gameville	10			1 000	0,05%
	Commune de Saubens	10			1 000	0,05%
	Commune d'Auterive	10			1 000	0,05%
	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes Terres du Lauragais	20			2 000	0,11%
	Communauté de Communes Cagire Garonne	20			2 000	0,11%
32						
	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes du Bas Armagnac	1			100	0,01%
	Commune de Nogaro	22			2 200	0,12%
	Commune de Fleurance	10			1 000	0,05%
	Commune de Pujaudran	10			1 000	0,05%
	Commune de Samatan	10			1 000	0,05%
34						
	Montpellier Méditerrannée Métropole	1			100	0,01%
	Commune de Frontignan Lapeyrade	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Pays de Lunel	20			2 000	0,11%
	Commune de Clermont l'Hérault	10			1 000	0,05%
	Commune de Balaruc	1		**Prêt d'action**	100	0,01%
	Commune de Pérols	10			1 000	0,05%
46						
	Commune de Figeac	23			2 300	0,13%
	Cauvaldor	23			2 300	0,13%
	Grand Figeac	23			2 300	0,13%
	Commune de Martel	6			600	0,03%
	Commune de Cahors	8			800	0,04%
	Grand Cahors	8			800	0,04%
	Syndicat Mixte du Bassin Célé ot Médian	20			2 000	0,11%
48						
	Communauté de Commune Cœur de Lozère	20			2 000	0,11%
	Commune de Mende	10			1 000	0,05%
65						
	Commune de Lannemezan	23			2 300	0,13%
	Commune de Bagnères de Bigorre	5			500	0,03%
	Commune d'Aragnouet	10			1 000	0,05%
	Commune de Seméac	10			1 000	0,05%
	Commune de Capvern	10			1 000	0,05%
	Commune de Sarrancolin	10			1 000	0,05%
	Commune de Barbazan Debat	10			1 000	0,05%
	Commune de Barèges	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses	23			2 300	0,13%
	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	12	1	**Syndicat mixte Pic du Midi**	1 200	0,07%
	Syndicat Mixte Pyrénia	10			1 000	0,05%
	Syndicat Mixte du Pic du Midi	1		**Prêt d'action**	100	0,01%
66						
	Commune le Boulou	10			1 000	0,05%
	Commune de Bourg Madame	10			1 000	0,05%
	Commune de Font Romeu	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne	20			2 000	0,11%
81						
	Commune de Saint Sulpice la Pointe	10			1 000	0,05%
	Commune de Lavaur	10			1 000	0,05%
	Commune de Graulhet	10			1 000	0,05%
82						
	Conseil Départemental de Tarn et Garonne	20			2 000	0,11%
	Communauté de Communes des Deux Rives	20			2 000	0,11%
	Commune de Verdun sur Garonne	10			1 000	0,05%
	Commune de Bessens	10			1 000	0,05%
	TOTAL	**18 300**	**18**		**1 830 000**	100,00%

Il est à noter l'absence d'actionnariat salariés.

1.2 Dirigeants

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	**NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)**	**DUREE MANDAT**
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	**Madame Aurélie MAILLOLS**	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	**Syndicat Mixte PYRENIA** représenté par **Marc BEGORRE**	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par **Gérard MONTARIOL**	
	GRAND FIGEAC représenté par **Vincent LABARTHE**	

1.3 Activités de la société en 2025

1.3.1 Opérations Région Occitanie

Nom projet	Site	Secteur	Nature juridique	Commanditaire	Budget	Date début
LYCEE PM FRANCE A VIC EN BIGORRE - REHABILITATION DES BATIMENTS 10 ET 11	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE 6	8 000 000,00	01/04/2025
LYCEE DES METIERS HOTELLERIE ET TOURISME A TOULOUSE - TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE, CONFORT D'ETE ET FOYER DES	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE 6	2 000 000,00	11/02/2025
LYCEE GABRIEL PERI A TOULOUSE - EXTENSION DE L'EXTERNAT DU SITE MONDRAN	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE 6	3 000 000,00	14/03/2025
LYCEE DEODAT DE SEVERAC A TOULOUSE-TRAVAUX D'ECONOMIES D'ERNERGIES ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE - DAI	7 000 000,00	15/07/2025
LYCEE SAINT-EXUPERY A BLAGNAC-TRAVAUX D'EXTENSION DE L'EXTERNAT	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE - DAI	3 000 000,00	10/03/2025
LYCEE RENE BONNET-CONSTRUCTION INTERNAT MUTUALISE	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE - DAI	15 000 000,00	18/11/2025
LPA SAINT-GAUDENS-REHABILITATION DE L'INTERNAT ET ECONOMIES D'ENERGIE	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE - DAI	3 000 000,00	05/05/2025
DATA VALLEY, AMENAGEMENTS AUDIO AGORAS ET ZONE SCALEWAY	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE 6	166 000,00	21/08/2025
HALLE DES MOBILITES A TOULOUSE	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	REGION OCCITANIE 6	101 000 000,00	15/04/2025
CPI-PILOTAGE MISSION DE MISE EN OEUVRE NOUVELLE AGENCE ARCA	Est	Ingénierie	Prestations de services	REGION OCCITANIE TLS	151 920,00	20/10/2025
CPI PLAN HABITAT DURABLE 2025	Est	Aménagement et renouvellement	Prestations de services	REGION DSSOL	43 200,00	21/07/2025
ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE DU PEM ROUTIER DE GANGES	Est	Ingénierie	Prestations de services	REGION OCCITANIE - DIRECTION INFRA-TRANSPORT	6 210,00	22/09/2025
ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE DU PEM ROUTIER DE BAGNERES-DE-BIGORRE	Est	Ingénierie	Prestations de services	REGION OCCITANIE - DIRECTION INFRA-TRANSPORT	6 210,00	22/09/2025
AEROPORT DE CARCASSONNE-REALISATION DES ETATS INITIAUX ECOLOGIQUES ET REDACTION DU PLAN DE GESTION	Est	Ingénierie	Prestations de services	REGION OCCITANIE - DIRECTION INFRA-TRANSPORT	47 240,40	02/07/2025
				TOTAL	142 420 780,40	

1.3.2 Opérations autres actionnaires

Nom projet	Site	Secteur	Nature juridique	Commanditaire	Budget	Date début
RENOVATION DE LA MAISON BAGGI A VERDUN SUR GARONNE	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	COMMUNE DE VERDUN SUR GARONNE	1 979 284,22	15/01/2025
MANDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS A VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU LAURAGAIS	3 065 400,00	16/06/2025
MANDAT POUR LA REALISATION D'UNE SALLE MULTI ACTIVIVITES SUR LA STATION DE PIAU ENGALY	Ouest	Construction publique	Mandat Réalisation	COMMUNE D'ARAGNOUET	6 010 907,30	10/07/2025
ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION DUNE MAISON DE SANTE A PUJAUDRAN	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE PUJAUDRAN	32 820,00	13/02/2025
CPI - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REQUALIFICATION DES THERMES DE SALIES-DU-SALAT	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT	84 732,00	05/03/2025
ETUDE D'OPPORTUNITE DE RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE DE LA BRASSERIE A SAINT-GIRONS	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE SAINT-GIRONS	7 200,00	26/08/2025
CPI - ACCOMPAGNEMENT A L'IDENTIFICATION D'UN OPERATEUR POUR L'EXPLOITATIO DU VILLAGE DE VACANCES DE SAMATAN	Ouest	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE SAMATAN	18 720,00	27/10/2025
CPI 2 -DOSSIER CDACI PROJET CONTRUCTION D'UN CINEMA A CLERMONT L'HERAULT	Est	Ingénierie	Prestations de services	COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	44 280,00	19/06/2025
REALISATION DES ETUDES PREALABLES A LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC PYRENIA A TARBES	Ouest	Ingénierie	Mandat Etudes	SYNDICAT MIXTE PYRENIA 1	443 640,00	25/04/2025
				TOTAL	11 686 983,52	

1.4 Le personnel

1.4.1 Organigramme

1.4.2 Mouvements de personnel 2025

6 salariés ont quitté l'agence :

- 1 Contrat d'apprentissage (Responsable d'opérations)
- 1 Directeur Aménagement Développement (Retraite)
- 1 Responsable Travaux Gestion Patrimoniale (Rupture conventionnelle)
- 1 Responsable Gestion Patrimoniale (Rupture conventionnelle)
- 1 Experte Tourisme Montagne (Fin de CDD)
- 1 Comptable (Fin de CDD)

En tenant compte de l'ensemble de ces mouvements, le taux de turn-over de l'agence pour l'année 2025 s'établit à 4.63 %.

Enfin, un Responsable d'opérations a évolué en interne vers le poste de Responsable Gestion Patrimoniale.

En 2025, le GE ARAC OCCITANIE a accueilli 5 stagiaires au sein de ses équipes :

- 1 étudiante en Master 2 Droit public général
  (Durée : 6 mois, du 1er avril au 28 août 2025)

- 1 étudiant en Master 2 Collectivités territoriales
  (Durée : 3 mois, du 6 janvier au 4 avril 2025)

- 1 étudiante en BUT information et communication
  (Durée : 2 mois, du 14 avril au 13 juin 2025)

- 1 étudiante en L2 Droit – Stage d'observation
  (Durée : 5 jours, du 12 au 16 mai 2025)

- 1 Collégien de 3ème – Stage d'observation
  (Durée : 4 jours, du 4 au 7 février 2025)

1.4.3 Évolution et répartition des effectifs

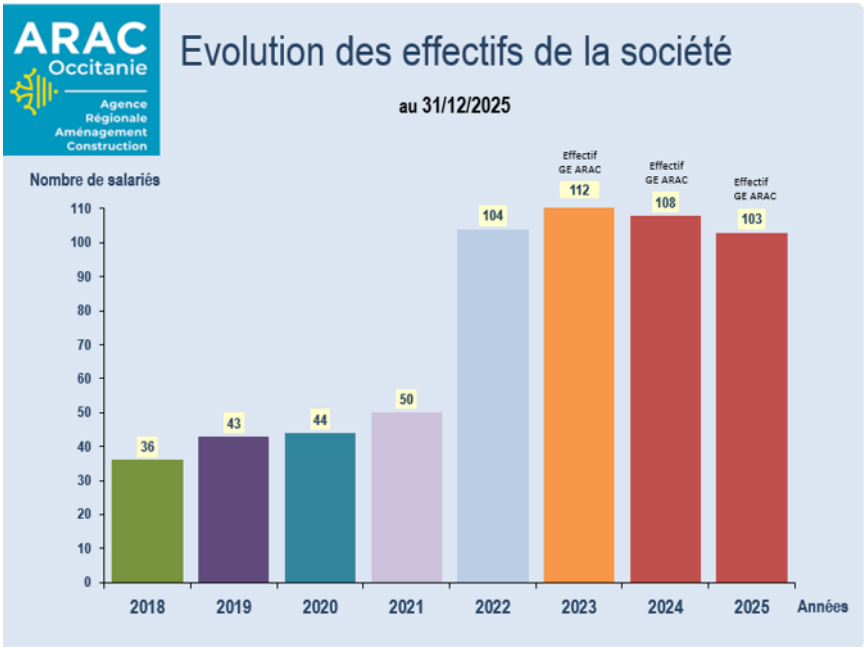

Groupement d'employeurs ARAC Occitanie

Répartition par classification
au 31 décembre 2025

	Total		Femmes	% F	Hommes	% H
Employés	4%	4	4	100%	0	0%
Agents de Maîtrise	28%	29	24	83%	5	17%
Cadres	68%	70	42	60%	28	40%
Total salariés	100%	103	70	68%	33	32%

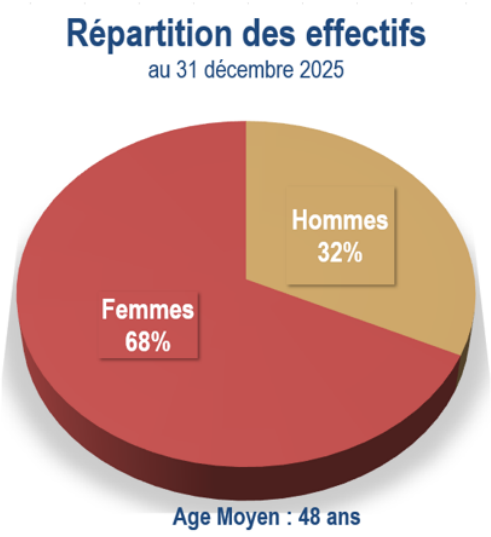

1.4.4 La formation

Chaque année, la société déploie un plan de développement des compétences destiné à accompagner l'évolution des collaborateurs.

Ce dispositif, commun à l'ensemble des entités de l'UES (ARAC, AREC, GIE, SLNMP), garantit une mise en œuvre harmonisée et un suivi optimisé.

En 2025, 82 % des salariés de l'ARAC ont suivi au moins une formation.

191 actions de formations ont été réalisées, représentant un total de 267 jours.
Afin de faire bénéficier d'actions de formation à un maximum de salariés, les formations de groupe, organisées en intra, ont été privilégiées.

Parmi les actions menées :

- formation de l'ensemble de la Direction de la Commande Publique et des Achats sur les assurances en opérations de construction ;
- sensibilisation d'un groupe de responsables d'opérations au réemploi des matériaux et à l'économie circulaire ;
- formation des managers à l'égalité femmes-hommes et au harcèlement ;
- sessions dédiées à l'intelligence artificielle pour deux groupes de dix assistantes opérationnelles.

Comme en 2024, une attention particulière a été portée aux formations métiers, qui représentent 41 % des actions.

En 2025, l'outil Empowill a également évolué avec le déploiement de sa version 2.

1.4.5 Instances Représentatives du Personnel

Les salariés sont représentés par les membres du Comité Social Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie le GE AREC OCCITANIE.

En 2025, le CSE s'est réuni à 8 reprises. Les principaux thèmes de travail ont concerné la déclinaison des feuilles route « égalité » et « RPS » adoptées en 2024 (ex : formation des managers, mise en place d'une procédure de signalement et de traitement des actes de harcèlement – agissements sexistes – RPS, mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels pour y inclure les RPS).

Le CSE a également été pleinement associé au renouvellement du marché de protection sociale pour les collaborateurs (complémentaire santé, prévoyance, individuelle accident), qui prendra effet en avril 2026.

1.4.6 Feuille de route DRH

En 2025, les principaux sujets de travail de la Direction des ressources humaines, en lien avec les Représentants du personnel, se sont donc articulés autour du déploiement des feuilles de route « prévention et gestion des risques psycho-sociaux » d'une part, et « égalité hommes-femmes ».

Le renouvellement du marché de protection sociale a quant à lui été un chantier majeur au 2nd semestre.

Au niveau des outils, la DRH a souscrit à 2 modules complémentaires du logiciel de paie :

- Silae BI, afin de disposer d'indicateurs sociaux permettant de renforcer le pilotage.
- Une BDESE (Base de Données Sociales, Economiques et Environnementales) directement issue du système de paie, plus simple à gérer et utiliser que la précédente.

Enfin, la DRH a été mobilisée au dernier trimestre sur la préparation du PSE.

1.5 Certification ISO 9001-V2015

En 2023, le périmètre de la certification a été étendu à la SPL.

Un audit réalisé du 03 au 05 septembre 2025 a permis de renouveler avec succès la certification de l'ensemble de l'agence ARAC

1.6 Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE

Depuis début 2021, l'ARAC mène une démarche RSE qui repose sur des enjeux prioritaires. Notre stratégie se décline au travers de quatre engagements :

- **Engagement n°1 : Garantir la transparence et la probité dans notre gouvernance**
- **Engagement n°2 : Réduire notre impact environnemental**
- **Engagement n°3 : Contribuer à l'épanouissement de nos collaborateurs**
- **Engagement n°4 : Être aux côtés de tous les territoires**

Les actions menées en 2025 seront disponibles dans le Rapport RSE, dont la publication est prévue au printemps.

Parmi les faits marquants de cette année, l'ARAC a :

- Réalisé son 3ème bilan carbone,
- Démarré un parcours thématique de la CEC*, dédié au secteur du bâtiment et de l'immobilier, qui se terminera en 2026,
- Entamé l'électrification de la flotte automobile,
- Poursuivi le travail sur la feuille de route égalité femmes-hommes.

En 2026, dans un contexte de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité, nous poursuivons notre développement en répondant aux mutations des territoires.

(*) Convention des Entreprises pour le Climat

2. Engagements pris

2.1 Conventions conclues entre un Dirigeant ou un Actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Depuis le 1er juin 2015, l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 et son décret d'application imposent au Conseil d'Administration des sociétés anonymes d'examiner et de transmettre au commissaire aux comptes les éléments ci-après :

2.2 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

❖ **Convention signée entre la SCET GE et la SPL ARAC pour la mise à disposition d'Aurélien JOUBERT**

Pour rappel, la SPL ARAC Occitanie a adhéré au Groupement d'employeurs SCET GE, qui propose la mise à disposition à but non lucratif de salarié(e)s, conformément aux articles L 12531 et suivants du Code du travail.

Cette convention de mise à disposition a été reconduite pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028 renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 3 ans. Le taux de mise à disposition fixé étant de 65%.

2.3 Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2025

Pas de nouvelles conventions

2.4 Informations sur les Participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

2.5 Activité et résultats des filiales et participations de la SPL ARAC Occitanie

Sans objet

3. Risques et modalités de contrôle

3.1 Evènements impactant l'activité de la SPL ARAC Occitanie - Evènements significatifs de l'exercice

3.1.1 Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

3.1.1.1 Marchés de partenariat

Au cours de l'exercice 2025, la SPL a poursuivi le développement de ses activités à travers trois marchés publics de partenariat.

Deux de ces actifs, mis en service en mai et novembre 2024, font l'objet d'un amortissement sur 30 ans, durée correspondant aux contrats de partenariat. L'ensemble des projets bénéficie de subventions d'investissement d'un montant cumulé de 5 070 K€, comptabilisées en produits et étalées sur la même durée d'amortissement, soit 30 ans.

La troisième opération, toujours en cours de réalisation au 31 décembre 2025, n'a pas donné lieu à l'activation d'immobilisations sur l'exercice. (Immobilisations en cours).

La société a opté pour le dégagement des produits et du résultat à l'avancement

3.1.2 Autres éléments significatifs

3.1.2.1 Point sur le GIE EPL Régionales Occitanie

La SPL ARAC a adhéré au GIE EPL Régionales Occitanie en 2012

Présentation des comptes 2025 du GIE EPL Régionales Occitanie

Le résultat 2025 du GIE est nul, celui-ci refacturant l'intégralité de ses charges à ses membres.

Les dépenses nettes des produits du GIE s'élèvent à 3 421 K€ en 2025 contre 3 637 K€ en 2024. Elles correspondent :

- À des charges de fonctionnement pour 2 421 K€ contre 2 484 K€ en 2024. Il s'agit essentiellement des charges de loyer et charges locatives, entretien, maintenance informatique, locations des véhicules pour les salariés des membres, honoraires...

- À des charges de personnel pour 1 000 K€ contre 1 153 K€ en 2024, pour un ETP de 13.5 contre 14 en 2024.

En 2025, le GIE EPL a refacturé à la SPL ARAC :

- 1 147 K€ de charges de fonctionnement (environ 47%)

- 304 K€ de charges de personnel (environ 30%)

GIE - 2025								
Coût Total	SEM AREC	SPL AREC	GE AREC	SPLARAC	SEMARAC	GE ARAC	SLNMP	Côut Total UES
Charges de Fonctionnement	208 007	397 650	993	1 146 913	601 876	2 997	62 525	2 420 962
Charges de Personnel	162 400	147 991	93 479	304 105	187 060	88 267	16 895	1 000 197
Total Charges	**370 408**	**545 641**	**94 473**	**1 451 018**	**788 936**	**91 264**	**79 420**	**3 421 159**

Point sur les effectifs du GIE EPL Régionales Occitanie

Aucun mouvement de personnel n'est intervenu en 2025

3.1.2.2 Point sur le GE

En 2022, une réorganisation a été effectuée au sein de l'agence ARAC avec la création du GE ARAC (Groupement d'Employeurs).

Le GE compte 2 membres :

- la SPL ARAC
- la SEM ARAC

Présentation des comptes

Le résultat 2025 du GE ARAC s'élève pour 2025 à + 2 836€ avec un total de charges de 9 063 831€ et un total de produits de 9 066 667€.

Le résultat correspond aux cotisations des membres 200€ (produit) et à l'impôt société de 2 636€ (crédit d'impôt).

Pour le reste, la totalité des charges nets des produits du GE est refacturée aux membres, soit un total de 9 060 963€.

Les charges refacturées correspondent :

- A des charges de fonctionnement pour 511 447€ représentant 5.6% des charges refacturées. Il s'agit essentiellement des frais de déplacement, frais de formation, honoraires de fonctionnement et charges en provenance du GIE.

- A des charges de personnel pour 8 549 515€ contre 9 137 561 € en 2024, soit une diminution de - 588 046€. L'ETP 2025 s'élève à 104 contre 106.2 en 2024.

En 2025, le GE ARAC a refacturé à la SPL ARAC 62.8% de ses charges, dont :

- 326 873€ de charges de fonctionnement

- 5 367 730€ de charges de personnel correspondant à un ETP de 67 (69.4 en 2024)

	SPL ARAC	SEM ARAC	TOTAL
Refacturation charges de personnel	5 367 730	3 181 785	**8 549 515**
Refacturation dépenses fonctionement	326 873	184 574	**511 447**
			-
Totaux	**5 694 604**	**3 366 359**	**9 060 963**

3.2 Contrôle de légalité des Sociétés Publiques Locales

En vertu de l'article L 1524-1 du code général des collectivités territoriales, la SPL ARAC Occitanie transmet à la Préfecture de la Haute Garonne, dans le mois qui suit leur adoption, les procès-verbaux des délibérations des Conseils d'Administration ainsi que les procès-verbaux des résolutions prises lors des Assemblées Générales des actionnaires qui se sont tenus. Il en est de même des comptes annuels et des rapports du commissaire aux comptes.

3.3 Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

Néant.

4. Gouvernance de la société

En date du 24 mars 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **En date du 11 mars 2020, renouvelé le 19 Décembre 2022, Monsieur Aurélien JOUBERT**, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie à compter du 23 novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2028.
- **En date du 1er octobre 2021, La Région Occitanie représentée en la personne de Madame Aurélie MAILLOLS,** Présidente du Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.1 Mandats des Dirigeants, des Administrateurs, des Censeurs et des Commissaires aux Comptes

4.1.1 Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATI	DATE DEBUT MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	**Monsieur Aurélien JOUBERT**	CA 11/03/20	23/11/2020	31/12/2028

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22-2 des statuts, « *Le règlement intérieur de la société précise les cas dans lesquels le Directeur général ne pourra conclure, résilier ou modifier une convention liant la Société et un de ses actionnaires sans avoir au préalable*

- *Soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention ;*
- *Soit l'approbation du Conseil d'administration. ».*

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur, « *le Directeur Général devra :*

- *Obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :*
    - *Engager tout acte listé au point 3.3 du présent règlement ;*
    - *Conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires ayant fait l'objet d'un droit d'opposition des actionnaires dans les conditions précisées à l'article 4.3 ci-après ;*
    - *Conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires constituant une « Opération à risques » pour la Société au sens des dispositions du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;*
    - *Engager tout acte ayant fait l'objet d'une restriction aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration.*

- *Recueillir par écrit (courrier, courriel,…) l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la ou des Collectivités Territoriales Actionnaires intéressées à la conclusion, la modification ou la résiliation d'une convention passée avec la SPL et ne présentant pas de risque au sens du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;*
- *Informer le Conseil d'Administration de toute convention conclue par la SPL avec l'une de ses Collectivités Territoriales Actionnaires* ».

Conformément au Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2022 :

- « *Il [le Directeur Général] ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :*
    - *Consentir toutes hypothèques et gages immobiliers (antichrèse), tous nantissements sur les biens de la société,*
    - *Consentir tous cautionnements sur les biens de la Société,*
    - *Céder le patrimoine propre de la Société, ni acquérir des immeubles en propre, exception faite des biens ou droits immobiliers qui seraient détenus par la Société dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de délégations de services public ;*

- *Il [le Directeur Général] ne pourra le cas échéant, signer, modifier ou résilier certaines conventions liant la Société à un de ses actionnaires sans avoir au préalable :*
    - *Soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention,*
    - *Soit obtenu l'autorisation du Conseil d'Administration,*

  et ce, conformément aux dispositions qui seraient mises en place par le Règlement Intérieur de la société ;

- *Il [le Directeur Général] devra se conformer, pour l'attribution de tous les contrats conclus par la Société, aux règles mises en place par le Conseil d'administration en application des dispositions du code de la commande publique ;*

- *Il [le Directeur Général] ne pourra intervenir pour la préparation et la signature des marchés ou accords-cadres confiant des prestations aux sociétés SCET-GE, SCET ou à la Caisse des Dépôts, ce pouvoir devant être attribué à une personne expressément habilitée par le Conseil d'Administration et étant précisé que les bons de commande passés en exécution des marchés à bons de commande préexistants ne pourront être signés par le Directeur Général qu'après accord (contre-signature) de ladite personne. »*

4.1.2 Administrateurs, Censeurs et Commissaires aux Comptes

Les tableaux ci-dessous récapitulent les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	**NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)**	**DUREE MANDAT**
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	**Madame Aurélie MAILLOLS**	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	**Syndicat Mixte PYRENIA** représenté par **Marc BEGORRE**	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par **Gérard MONTARIOL**	
	GRAND FIGEAC représenté par **Vincent LABARTHE**	

Les Censeurs de la SPL ARAC Occitanie

DEPARTEMENT 09		
Conseil Départemental de l'Ariège	Madame	Christine TEQUI
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Madame	Maryse PERIGAUD
Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes	Monsieur	Thomas FROMENTIN
Communauté de Communes de la Haute Ariège	Monsieur	Dominique FOURCADE
Commune de Pamiers	Monsieur	Alain ROCHET
Commune de Mirepoix	Monsieur Monsieur Monsieur	Xavier CAUX - CA Stéphane BOURDONCLE - AS Christian PORTET - AG
Commune de Saint Girons	Monsieur	Jean-Noel VIGNEAU
Commune de BETCHAT	Monsieur	Patrick GALY
DEPARTEMENT 11		
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Miniervois	Monsieur Monsieur Monsieur	André HERNANDEZ - CA Serge BRUNEL - AS Gilles CASTY - AG
Communauté d'Agglomération de Carcassonne	Monsieur	Christian MAGRO
Commune de Trèbes	Monsieur	Eric MENASSI
Commune de Conques sur Orbiel	Madame Monsieur	Vanessa NY Christophe CAVERIVIERE
PUICHERIC	Monsieur	Romain TORRECILLA
DEPARTEMENT 12		
Decazeville Communauté	Monsieur	François MARTY
Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort - 7 Vallons	Monsieur	Clément CARLES
Ouest Aveyron Communauté	Monsieur	Jean-Sébastien ORCIBAL
Syndicat Mixte du Combalou	Monsieur	Bernard SIRGUE
Commune de Villefranche de Rouergue	Monsieur	Jean Claude CARRIE
DEPARTEMENT 30		
Commune de Sommières	Monsieur	Serge CODEMO
DEPARTEMENT 31		
Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi	Monsieur	Bertrand GELI
Le Muretain Agglo	Monsieur Monsieur	Sylvain MABIRE Alain SOTTIL
Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	Monsieur	Alain LARQUE
CC Cœur et Coteaux de Comminges - la 5C	Madame	Céline LAURENTIES-BARRERE
Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	Monsieur Monsieur	Bruno MOGICATO Bruno CAUBET
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	Madame	Camille POUPONNEAU
Communauté de Communes du Volvestre	Monsieur	Jean Louis GAY
Communauté de Communes Cagire Garonne Salat	Madame	Marie-Christine LLORENS

DEPARTEMENT 31		
Communauté de Communes Terres du Lauragais	Monsieur Monsieur Madame	Christian PORTET Laurent FERRET Blandine CANAL
Commune de Martres Tolosane	Monsieur	Gilbert TARRAUBE
Commune de Revel	Monsieur	François LUCENA
Commune de Portet-sur-Garonne	Monsieur	Gérard MONTARIOL
Commune de Muret	Monsieur	André MANDEMENT
Commune de Pinsaguel	Monsieur	Benoit FORGUE
Commune de Saint-Lys	Monsieur	Christophe SOLOMIAC
Commune de Saint-Gaudens	Monsieur	Manuel ISASI
Commune de Bagnères de Luchon	Monsieur	Claude LACOMBE
Commune de Plaisance du Touch	Monsieur	Pierrick MORIN
Commune de Roques sur Garonne	Monsieur	Sylvain MABIRE
Commune de Saint-Orens de Gameville	Monsieur	Jean-Pierre GODFROY
Commune d'Auterive	Monsieur	René AZEMA
Commune de Saubens	Monsieur	David PEYRIERES
Commune de Gragnague	Monsieur	Daniel CALAS
DEPARTEMENT 32		
Communauté de Communes Gascogne Toulousaine	Monsieur	Gaetan LONGO
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	Monsieur	Ronny GUARDIA-MAZZOLENI
Communauté de Communes du Bas Armagnac	Monsieur	Eric ARTIGOLE
Commune de NOGARO	Monsieur	Christian PEYRET
Commune de Pujaudran	Madame	Muriel ABADIE
Commune de Samatan	Monsieur	Erick CONSTENSOU
Commune de Fleurance	Monsieur	Gérard AURET
DEPARTEMENT 34		
Montpellier Méditerranée Métropole	Madame	Coralie MANTION
Communauté d'agglomération Lunel Agglo	Monsieur	Stéphane DALLE
Commune de Balaruc	Monsieur	Angel FERNANDEZ
Commune de Frontignan Lapeyrade	Monsieur	Frédéric ALOY
Commune de Clermont l'Hérault	Monsieur	Gérard BESSIERE
Commune de Pérols	Monsieur	Jean-Pierre RICO
DEPARTEMENT 46		
Grand Figeac	Monsieur	Vincent LABARTHE
CAUVALDOR	Monsieur	André ROUSSILHES
Grand Cahors	Monsieur	Jean-Luc MARX
Commune de Figeac	Monsieur	Bernard LANDES
Commune de Cahors	Monsieur	Johann VACANDARE

DEPARTEMENT 46		
Commune de Martel	Monsieur Monsieur Madame	Raphael DAUBET Yannick OUBREYRIE Michèle FOURNIER-BOURGEADE
Syndicat Mixte du Bassin Lot Médian	Monsieur	Bernard LABORIE
DEPARTEMENT 48		
Commune de Mende	Madame	Mme Minet Treneule
Communauté de Communes Cœur de Lozère	Monsieur	Laurent SUAU
DEPARTEMENT 65		
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Madame	Pascale PERALDI
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	Monsieur	Alain PIASER
Commune de Lannemezan	Monsieur	Nicolas TOURON
Commune d'Aragnouet	Monsieur	Jean MOUNIQ
Commune de Sarrancolin	Monsieur	Benjamin OZUN
Commune de Bagnères de Bigorre	Monsieur	Claude CAZABAT
Commune de Capvern	Monsieur	Jean-Paul LARAN
Commune de SEMEAC	Monsieur	Erick BARROUQUERE-THEIL
Commune de Barbazan Debat	Monsieur	Jean-Christian PEDEBOY
Commune de Barèges	Monsieur Monsieur	Pascal ARRIBET Marc RICHARD
SYNDICAT MIXTE PYRENIA	Monsieur	Marc BEGORRE
SYNDICAT MIXTE du Pic du Midi	Monsieur	Jacques BRUNE
DEPARTEMENT 66		
Commune le Boulou	Monsieur	François COMES
Commune de Bourg Madame	Monsieur	Daniel ARMISEN
Commune de Font Romeu	Monsieur	Alain LUNEAU
Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne	Monsieur	Georges ARMENGOL
DEPARTEMENT 81		
Commune de Saint-Sulpice la Pointe	Monsieur	Raphael BERNARDIN
Commune de Lavaur	Monsieur	Jean-Marie VIDAL
Commune de Graulhet	Monsieur	Nicolas HERRET
DEPARTEMENT 82		
Conseil Départemental de Tarn et Garonne	Monsieur	Cédric VAISSIERES
Communauté de Communes des Deux Rives	Madame	Christiane LECORRE
Commune de Verdun sur Garonne	Monsieur Madame	Stéphane TUYERES Sophie LAVEDRINE
Commune de Bessens	Monsieur Monsieur	Adrien RAPHET Armand Magnier

Commissaire aux Comptes				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	**Société MAZARS CPA**	AG 25/06/2024	6 exercices	AG approuvant les comptes 2029

4.2 Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

4.2.1 Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2023.

Mme Aurélie MAILLOLS, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

- Administratrice SELO 48 (SEM Equipement pour le Développement de la Lozère), représentante des collectivités actionnaires
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Nathalie MADER, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance (ER2C)
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CARIF-OREF Occitanie ainsi que Membre du bureau

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

Mme Stéphanie SENSE, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Représentante permanente de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de l'ER2C
- Administratrice SPL Grand Toulouse Europolia (représentante permanente Région Occitanie)
  Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie
- Représentante de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du CARIF-OREF Occitanie - Suppléante de Madame Marie Castro

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

M. Philippe BAUBAY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)

- Membre titulaire représentant la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tourisme et de Loisirs de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- (CRTLO).

Fonction : Conseiller Régional Région Occitanie

M. Thierry COTELLE, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM CCEL (Centres Culturels Educatifs et de Loisirs, Cité de l'Espace à Toulouse) (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia (représentant permanent Région Occitanie).
- Administrateur de la SPL Enova Evènements (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SA IRDI Capital Croissance
- Administrateur de la SA IRDI-SORIDEC
- Représentant de la Région Occitanie à l'Assemblée Générale de la SAS IRDINOV
- Administrateur de SATT Toulouse Tech Transfer – Suppléant de Mme Nadia Pellefigue

Fonction : Conseiller Régional

M. Yann HELARY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Maire de Sarrancolin
- Administrateur de la SAEM Rives et Eaux du Sud Ouest (Représentant permanent Région Occitanie)

Fonction : Conseiller Régional

M. Jean Philippe KEROSLIAN, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Maire d'Onet le Château.

Fonction : Conseiller Régional

M. Julien LEONARDELLI, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

Fonction : Conseiller Régional

M. Jean-Luc GIBELIN, Représentant permanent de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Administrateur SEM AD'OCC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM BRL (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur de la SPL Aéroportuaire Régionale (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEMOP Port La Nouvelle (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SAEML PSCCT (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia
- Administrateur SEM ARAC

- Administrateur de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)
- Membre de la Commission de l'Ingénierie Financière de la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

Fonction : Vice-Président Région Occitanie

M. Gérard MONTARIOL, Représentant la Commune de Portet sur Garonne au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- Adjoint au maire délégué aux finances à la Commune Portet-Sur-Garonne.
- Conseiller Communautaire délégué aux appels d'offres du Muretain Agglo
- Administrateur délégué aux finances au SIVU de la musique de Portet/Pinsaguel/Roquettes

M. Vincent LABARTHE, Représentant le Grand FIGEAC au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- - Vice-Président de la Région Occitanie ;
- - Président du Grand-Figeac ;
- - Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.
- Vice-président du Syndicat Célé Lot Médian
- Vice-président du SYDED du Lot.
- Vice-Président du Parc Naturel Régional du Quercy
- Vice-Président de Territoire d'Energie 46

M. Marc BEGORE, Représentant le Syndicat Mixte Pyrénia au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie

- - Maire de Lamarque-Pontacq 65
- - Vice-président de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées
- - Conseiller départemental du canton d'Ossun

4.2.2 Direction Générale de la SPL ARAC Occitanie

M. Aurélien JOUBERT, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie

Société	Mandat	Instance de nomination	Date début mandat / *prorogation*	Date fin du mandat
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	06/10/2014	Non définie
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	*28/05/2015*	31/12/2019
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	*07/06/2019*	31/12/2022
SEM ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	*19/12/2022*	31/12/2028
SAS ARIS	Président du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	01/02/2023
SAS ARIS	Membre du Directoire	Conseil de Surveillance	16/06/2021	-
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	23/11/2020	31/12/2022
SPL ARAC OCCITANIE	Directeur Général	Conseil d'Administration	19/12/2022	13/12/2028
SAS PATRIMONIALE OCCITANIE	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	24/06/2022	30/06/2025
SAS VEGEPLAST IMMO	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	14/05/2018	(sans limitation de durée)

SAS SOCIETE IMMOBILIERE DES FUMADES (SIF)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/10/2019	(sans limitation de durée)
SAS FONCIERE OCCITANIE CENTRALITES COMMERCE ARTISANAT LOCAL (FOCCAL)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	22/02/2023	26/01/2028
SAS OPERATEUR REGIONAL EVITER REDUIRE COMPENSER OCCITANIE (OPERCO)	Représentant légal de la SEM ARAC OCCITANIE, Présidente	Collectivité des associés	04/02/2021	30/06/2025

Fonction : Directeur technique au sein de la SCET GE.

4.3 Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPML et des Conseils d'Administration

Séances des Assemblées spéciales des actionnaires de la SPL

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 3 fois au cours de l'exercice 2025 et a abordé les points suivants :

28ème séance du 16 Janvier 2025

I - VIE SOCIALE :

- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL

II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le Compte de la Région Occitanie
- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le Compte d'autres collectivités
- Avenant 1 au marché de partenariat signé entre la SPL ARAC et la Commune de Lavaur pour la construction d'un cinéma

III – ATTERRISSAGE 2024 :

IV – BUDGET PREVISIONNEL 2025

V – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE

- Présidence du GIE
- Mouvements de personnel
- Adhésion de la SLNMP au GIE
- Marchés
- RGPD

VI – INFORMATION SUR LE RAPPROCHEMENT DES AGENCES AREC – ARAC

- Cadre général du rapprochement des deux agences

- Les chantiers de l'ARAC en préparation du rapprochement des agences

VII – POUVOIRS – FORMALITES

VIII– QUESTIONS DIVERSES

29ème séance du 2 Juin 2025

VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE :

- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- Changement de nom de la Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Modification du Règlement Intérieur de la SPL

NOUVEAUX CONTRATS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

POINT OPERATIONNEL :

- Projets passés au Comité d'engagement de la SPL du 15 mai 2025
- Les principaux chantiers livrés en 2024

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Conventions antérieures qui continuent à produire effet
- Conventions nouvelles

BILAN RSE 2024

INFORMATIONS DU GE ARAC OCCITANIE A SES ADHERENTS

- Présentation des comptes 2024

INFORMATIONS DU GIE EPL REGIONALE OCCITANIE A SES MEMBRES

- Point sur les effectifs
- Présentation des comptes 2024
- Point sur les marchés

POINT SUR LE RAPPROCHEMENT ARAC AREC

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juin 2025

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

QUESTIONS DIVERSES

30ème séance du 4 Novembre 2025

VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE :

- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- Changement de représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration

NOUVEAUX CONTRATS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

POINT OPERATIONNEL :

- Projets passés au Comité d'engagement de la SPL du 15 octobre 2025

BUDGET PREVISIONNEL 2025 REVISE

PROJET D'ENTREPRISE – Plan d'affaires 2025 – 2029

INFORMATION SUR LE RAPPROCHEMENT ARAC AREC

INFORMATIONS DU GIE EPL REGIONALE OCCITANIE A SES MEMBRES

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

QUESTIONS DIVERSES

Séances du Conseil Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2025 et a abordé les points suivants :

I - VIE SOCIALE :

- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL

II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le Compte de la Région Occitanie

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le Compte d'autres collectivités

- Avenant 1 au marché de partenariat signé entre la SPL ARAC et la Commune de Lavaur pour la construction d'un cinéma

III – ATTERRISSAGE 2024 :

IV – BUDGET PREVISIONNEL 2025

V – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE

- Présidence du GIE
- Mouvements de personnel
- Adhésion de la SLNMP au GIE
- Marchés
- RGPD

VI – INFORMATION SUR LE RAPPROCHEMENT DES AGENCES AREC – ARAC

- Cadre général du rapprochement des deux agences
- Les chantiers de l'ARAC en préparation du rapprochement des agences

VII – POUVOIRS – FORMALITES

VIII– QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'Administration du 2 Juin 2025

VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE :

- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration
- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- Changement de nom de la Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Modification du Règlement Intérieur de la SPL

NOUVEAUX CONTRATS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

POINT OPERATIONNEL :

- Projets passés au Comité d'engagement de la SPL du 15 mai 2025
- Les principaux chantiers livrés en 2024

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

CONVENTIONS REGLEMENTEES

- Conventions antérieures qui continuent à produire effet
- Conventions nouvelles

BILAN RSE 2024

INFORMATIONS DU GE ARAC OCCITANIE A SES ADHERENTS

- Présentation des comptes 2024

INFORMATIONS DU GIE EPL REGIONALE OCCITANIE A SES MEMBRES

- Point sur les effectifs
- Présentation des comptes 2024
- Point sur les marchés

POINT SUR LE RAPPROCHEMENT ARAC AREC

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juin 2025

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

QUESTIONS DIVERSES

Conseil d'Administration du 4 Novembre 2025

VIE ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE :

- Agrément de nouveaux actionnaires de la SPL
- Changement de représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
- Mouvements de personnel depuis le dernier Conseil d'Administration

NOUVEAUX CONTRATS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte de la Région Occitanie
- Les nouvelles conventions engagées depuis le dernier Conseil d'Administration pour le compte d'autres collectivités

POINT OPERATIONNEL :

- Projets passés au Comité d'engagement de la SPL du 15 octobre 2025

BUDGET PREVISIONNEL 2025 REVISE

PROJET D'ENTREPRISE – Plan d'affaires 2025 – 2029

INFORMATION SUR LE RAPPROCHEMENT ARAC AREC

INFORMATIONS DU GIE EPL REGIONALE OCCITANIE A SES MEMBRES

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

QUESTIONS DIVERSES

4.4 Séances des Assemblées générales

L'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois durant l'année 2025. Les sujets abordés portaient sur les points suivants :

AGO du 23 Juin 2025

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat clos au 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

4.5 Eléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la Région

Néant.

II. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31/12/2025

5. Présentation des comptes annuels 2025

5.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément aux avis du Conseil National de la Comptabilité des 12 juillet 1984 et 8 décembre 1993 pour les opérations autres que les conventions publiques d'aménagement. Pour celles-ci, le règlement du CRC n° 99-05 du 23 juin 1999 a été appliqué. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FEPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

5.2 Analyse économico-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe. Ils ont fait l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes au cours du mois de février 2026.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2025 présente une perte de - 352 K€ dont - 400 K€ sur le fonctionnement et + 48 K€ sur les opérations d'exploitation.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 9 987 K€ en 2025 et intègre 7 353 K€ de chiffre d'affaires liées aux activités de la société, 1 385 K€ de recettes liées aux concessions, 1 217 K€ de loyers sur les marchés de partenariat et 31 K€ au titre des refacturations entre membres de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme budgétaire simplifiée.

5.3 Analyse du résultat

Le compte de résultat par activité de la SPL ARAC :

COMPTE DE RESULTAT PAR OPERATION				
	2025			Total 2025
	Concession	Opérations propres	Société	
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	621 104	-432 116	188 988
Produits d'exploitation	**7 368 763**	**1 438 024**	**8 055 607**	**16 862 395**
Production vendue	1 385 382	1 216 892	7 384 999	9 987 273
Production stockée	5 623 520			5 623 520
Production immobilisée			171 607	171 607
Subventions		221 132		221 132
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	359 860		475 926	835 787
Autres produits		0	23 075	23 075
Charges d'exploitation	**-7 368 763**	**-816 920**	**-8 487 724**	**-16 673 407**
Autres achats et charges externes	-7 008 903	-37 198	-8 357 704	-15 403 805
Impôts, taxes et versements assimilés		17 243	-5 583	11 660
Salaires			-20 004	-20 004
Cotisations sociales			-6 426	-6 426
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-768 866	-5 665	-774 532
Dotation aux dépréciations sur actif circulant			-91 348	-91 348
Dotations aux provisions	-45 900	-28 099		-73 998
Autres charges	-313 961		-994	-314 955
RESULTAT FINANCIER		-573 118	31 715	-541 403
Produits financiers			**31 715**	**31 715**
Autres intérêts et produits assimilés			31 715	31 715
Charges financières		**-573 118**		**-573 118**
Intérêts et charges assimilées		-573 118		-573 118
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels				
RESULTAT NET	0	47 986	-400 401	-352 415

L'analyse du résultat « fonctionnement » selon son approche budgétaire :

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ; elle n'intègre que les mouvements issus du fonctionnement (résultat de - 400 K€) ainsi que le résultat des opérations d'exploitation (+ 48 K€) et sont reclassés par nature de charges et de produits.

Les retraitements effectués par rapport à la version « Etats financiers » présentés en annexe sont les suivants :

- ✓ Refacturations vers les autres membres

Dans la version « Etats financiers », les refacturations de la SPL ARAC vers les autres membres de l'UES (refacturation de charges de fonctionnement pour 30 K€) sont intégrées dans le Chiffre d'affaires alors que dans la version ci-dessous, les refacturations vers les autres membres sont présentées en moins des dépenses de fonctionnement.

- ✓ Concessions :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur concessions sont intégrées dans la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires (ligne « Aménagement » pour 460 K€)

- ✓ Marché de partenariat :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur les marchés de partenariat sont intégrées dans la ligne « Production immobilisée » pour 172 K€. Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires, de même que le résultat dégagé par ces opérations sur l'exercice pour +48 K€ (ligne « Marché de partenariat » pour un total de 220 K€)

Libellés	Résultat 2024	Budget révisé 2025 - CA du 04/11/2025	Résultat 2025	Ecart résultat 2025 / budget révisé 2025	Ecart 2025 / 2024
Construction Région - Secteur Ouest	3 702	2 701	3 045	344	-657
Construction Région - Secteur Est	2 706	2 393	2 680	287	-26
CPI Région	729	598	643	45	-86
Commandes publiques - Région	**7 137**	**5 692**	**6 367**	**675**	**-769**
Commandes autres clients - secteur Ouest	568	615	728	113	160
Commandes autres clients - secteur Est	208	262	259	-3	51
Marchés de partenariat	527	173	220	46	-308
Commandes publiques - Autres clients	**1 302**	**1 050**	**1 206**	**156**	**-96**
Aménagement (concessions)	**482**	**566**	**460**	**-107**	**-23**
Total autres clients	**1 785**	**1 617**	**1 666**	**49**	**-119**
Chiffre d'affaires	**8 921**	**7 309**	**8 033**	**724**	**-888**
Sous-traitance	-331	-209	-327	-118	3
Produits liés aux activités nets de sous-traitance et des résultats op propres	**8 591**	**7 100**	**7 706**	**606**	**-885**
Autres produits	**2**	**0**	**39**	**39**	**37**
Produits d'exploitation	**8 593**	**7 100**	**7 745**	**645**	**-848**
Achats et charges externes (Hors sous-traitance et PMAD) (1)	208	249	232	-17	24
Refacturation charges fonctionnement GIE	*1 260*	*1 171*	*1 147*	*-24*	*-113*
Refacturation charges fonctionnement GE ARAC	*300*	*348*	*327*	*-21*	*27*
Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)	*199*	*177*	*172*	*-5*	*-26*
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 759	1 697	1 646	-51	-112
Charges de fonctionnement (1)+(2)	**1 967**	**1 946**	**1 878**	**-68**	**-89**
Impôts et taxes (hors taxes liées aux salaires)	**3**	**3**	**5**	**2**	**2**
Salaires et charges sociales (3)	109	30	26	-4	-82
Personnel mis à disposition (4)	296	390	430	40	134
Taxes sur les salaires (5)	3	1	1	0	-2
Refacturation charges de personnel GIE	*349*	*319*	*304*	*-15*	*-45*
Refacturation charges de personnel GE ARAC	*5 890*	*5 386*	*5 368*	*-18*	*-523*
Refacturation charges de personnel entre membres (hors GIE et GE)	*0*	*0*	*20*	*20*	*20*
Total Refacturation charges de personnel (6)	6 239	5 705	5 691	-14	-548
Charges de personnel (3)+(4)+(5)+(6)	**6 647**	**6 125**	**6 149**	**23**	**-498**
Autres charges	**0**		**1**	**1**	**1**
Dotations aux amortissements et provisions	**9**	**6**	**97**	**91**	**88**
Sous total charges d'exploitation hors dotation pour risque et charges	***8 626***	***8 081***	***8 129***	***49***	***-496***
Dotations aux provisions pour risques et charges	**0**	**0**		**0**	**0**
Charges d'exploitation	**8 626**	**8 081**	**8 129**	**49**	**-496**
Résultat d'exploitation	**-33**	**-981**	**-384**	**596**	**-352**
Dividendes				0	0
Autres Produits financiers	30	30	32	2	2
Charges financières sur emprunts et CCA				0	0
Pertes sur participations et DAP sur titres				0	0
Résultat financier	**30**	**30**	**32**	**2**	**2**
Résultat courant avant IS	**-2**	**-951**	**-352**	**598**	**-350**
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat net	**-2**	**-951**	**-352**	**598**	**-350**

Le quatorzième exercice clos le 31 décembre 2025 laisse apparaître un résultat net comptable de -352 K€ contre un résultat de – 951 K€ annoncé lors du CA du 4 novembre 2025.

L'écart de + 598 K€ par rapport au résultat présenté en novembre s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- ✓ Un chiffre d'affaires globalement supérieur aux prévisions de + 724 K€ principalement au niveau de la Région avec + 675 K€ de rémunérations. Ceci s'explique par :
  - Un avenant sur le Lycée JB Dumas permettant d'augmenter la rémunération de + 403 K€ au titre de temps passés les années précédentes
  - De nouveaux contrats signés sur la fin de l'année et ayant généré 107 K€ de rémunérations

- Des révisions facturées sur la fin de l'année pour 132 K€.
- ✓ Un niveau de sous-traitance plus élevé que prévu de 118 K€
- ✓ Des charges d'exploitation proches de la dernière prévision +49 K€.

Le **chiffre d'affaires** s'élève à 8 033 K€ en 2025 en baisse de 888 K€ par rapport à 2024. Les principales explications sont les suivantes :

- ✓ Le chiffre d'affaires pour le compte de la Région est en baisse de 769 K€ principalement sur le secteur Ouest (-657 K€), la baisse d'activité sur le secteur Est étant compensé en 2025 par l'avenant sur le Lycée JB Dumas.

- ✓ Le chiffre d'affaires « commandes publiques autres clients » est en baisse de 96 K€. Il s'élève à 1 206 K€ et intègre des rémunérations au titre de mandats ou prestations de services à hauteur de 987 K€ et des rémunérations au titre des marchés de partenariat à hauteur de 220 K€.

- ✓ Les rémunérations au titre des concessions s'élèvent à 460 K€ et concernent les opérations La Mongie, ZAC Sabla à Plaisance du Touch, Font Romeu et Bourg Madame. Il diminue légèrement par rapport à 2024 (- 23 K€).

Les charges de sous-traitance sont stables et s'élèvent à 327 K€. Les **produits d'exploitation nets de sous-traitance** s'élèvent ainsi à 7 706 K€ à fin 2025, en baisse de 885 K€ par rapport à 2024.

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à 8 129 K€ contre 8 626 K€ en 2024, soit une diminution de - 496 K€. Elles sont constituées à 88% des refacturations de charges :

- ✓ En provenance du GIE pour les dépenses liées aux services SI, RH, moyens généraux, locaux. Pour 2025, le budget de charges du GIE s'établit à 3 421 K€ dont 42% facturé à la SPL ARAC : 1 147 K€ au titre des charges de fonctionnement et 304 K€ au titre des charges de personnel.

- ✓ En provenance du GE ARAC pour les charges de personnel, la SPL ARAC ne disposant plus de personnel propre. Pour 2025, le budget de charges du GE s'élève à 9 060 K€ dont 62.8% facturé à la SPL ARAC : 327 K€ de charges de fonctionnement (principalement frais de déplacement et formation) et 5 368 K€ de charges de personnel pour un ETP refacturé de 67.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi déficitaire de – 384 K€.

Le résultat financier s'élève à +32 K€ et correspond essentiellement à la rémunération des fonds propres injectés dans le projet de Résidence de Tourisme à Piau Engaly.

Le résultat net s'élève ainsi à – 352 K€.

5.4 Analyse du bilan

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 970	1 970		522
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 977 580	904 853	18 072 727	18 840 467
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	77 962	74 880	3 082	8 225
Immob. en cours / Avances et acomptes	3 219 109		3 219 109	153 141
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**22 276 621**	**981 703**	**21 294 918**	**19 002 355**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	13 216 581		13 216 581	7 507 650
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 059 112		7 059 112	13 957 637
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 854 456		2 854 456	2 046 706
Autres créances	40 705 176	91 348	40 613 828	29 575 876
Charges constatées d'avance (3)	539 952		539 952	531 718
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	7 710 103		7 710 103	11 628 108
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**72 085 380**	**91 348**	**71 994 032**	**65 247 695**
Frais d'émission d'emprunt à étaler	21 735		21 735	22 861
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif				
TOTAL GENERAL	**94 383 736**	**1 073 051**	**93 310 685**	**84 272 911**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé...]	1 830 000	1 830 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	36 630	36 630
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	623 578	625 936
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-352 415**	**-2 358**
Subventions d'investissement	6 649 955	5 027 824
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**8 787 747**	**7 518 031**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	97 970	337 932
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**97 970**	**337 932**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 164 383	23 729 165
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 430 000	4 170 000
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 640	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 027 072	27 966 627
Dettes fiscales et sociales	484 714	407 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	453 547	2 429 472
Autres dettes	20 435 520	17 254 152
Produits constatés d'avance	1 421 092	460 442
TOTAL DETTES	**84 424 968**	**76 416 947**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	**93 310 685**	**84 272 911**
(1) Dont à plus d'un an (a)	23 911 434	22 244 348
(1) Dont à moins d'un an (a)	60 504 894	54 172 599
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 872 533	729 552
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Le total du bilan s'élève en 2025 à 93 311 K€ contre 84 273 K€ en 2024, soit une hausse de 9 038 K€.

- **<u>A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :</u>**

  - ✓ Une hausse de l'actif immobilisé de 2 293 K€ correspondant aux travaux sur le Cinéma de Lavaur en contrat de marché de partenariat.

  - ✓ Hausse des stocks de 5 709 K€, ils correspondent aux dépenses réalisées dans le cadre

des concessions d'aménagement confiées à la SPL (La Mongie, ZAC Sabla, Font Romeu, Bourg Madame).

- ✓ Les avances et acomptes versés sont en baisse de 6 899 K€ et s'établissent à 7 059 K€. Ce poste correspond à des avances forfaitaires sur marchés sur les opérations de mandat.

- ✓ Les créances s'élèvent à 44 008 K€ en 2025 contre 32 154 K€ en 2024, soit une augmentation de 11 854 K€ avec notamment :

  - Des créances clients pour 2 854 K€ en hausse de 807 K€.
  - Les autres créances pour 40 705 K€ brutes correspondent essentiellement à :
    - Des créances « Mandants » pour 17 062 K€. Il s'agit de l'ensemble des engagements comptables pris par le mandataire pour ordre et compte du mandant qui sont produits dans la comptabilité du mandataire. L'actif représente les opérations globalement débitrices, tandis que le passif représente les opérations créditrices.
    - Des fournisseurs débiteurs pour 548 K€
    - Des demandes de remboursement émises sur les mandats et non encaissées à la fin de l'exercice pour 20 774 K€ contre 2 808 K€ en 2024
    - Des créances fiscales et sociales d'un montant de 1 282 K€
    - Le compte courant versé au GE ARAC pour 430 K€

  - Les charges constatées d'avance d'un montant de 540 K€ correspondent essentiellement à l'appel de fonds du GIE au titre du 1er trimestre 2026.

- ✓ La trésorerie s'élève au 31/12/2025 à 7 710 K€ soit une baisse de 3 918 K€ par rapport à 2024, avec :

  - Société : 343 K€ de disponibilités
  - Opérations : 7 367 K€ de disponibilités

➢ **<u>Au passif, les principales variations sont les suivantes :</u>**

- ✓ Les capitaux propres passent de 7 518 K€ en 2024 à 8 788 K€ en 2025, soit + 1 270 K€, ce qui s'explique par les subventions d'investissement au titre des opérations en marché de partenariat pour 5 028 K€ et par la perte de l'exercice de - 352 K€.

- ✓ Les provisions pour risques et charges d'un montant de 98 K€ correspondent :

  - A une provision pour gros entretien pour 49 K€
  - A une provision pour charges prévisionnelles sur concessions pour 46 K€
  - A une provision pour charge de 3 K€ relative à des honoraires d'avocat concernant la fraude au RIB intervenue il y a quelques années

- ✓ Les dettes auprès des établissements de crédit sont en hausse de 5 435 K€ passant de 23 729 K€ en 2024 à 29 164 K€ en 2025. La hausse s'explique essentiellement par la contractualisation de prêts pour le Cinéma de Lavaur et la mise en place de lignes de crédit pour certaines opérations en mandat.

- ✓ Les emprunts et dettes financières divers de 4 430 K€ correspondent à des avances de trésorerie de collectivités.

- ✓ Les dettes d'exploitation s'élèvent à 49 400 K€ en 2025 contre 48 056 K€ en 2024 :

  - Les dettes fournisseurs société et opérations s'élèvent à 28 027 K€
  - Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 485 K€

- Les dettes sur immobilisations s'élèvent à 454 K€
- Les autres dettes d'exploitation d'un montant de 20 436 K€ intègrent essentiellement :
    - Les dettes « Mandants » pour 19 614 K€ (cf. « mandants actifs ») en hausse de 3 690 K€
    - Les rémunérations sur mandat à payer pour 796 K€

✓ Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 421 K€. Ils correspondent à la neutralisation du résultat sur les concessions pour 1 163 K€, à la rémunération sur quitus à obtenir pour 168 K€ et à d'autres produits constatés d'avances pour 90 K€.

5.5 Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de – 352 415.37 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

5.6 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00
Nombre d'actions ordinaires	18 300,00	18 300,00	18 300,00	18 300,00	18 300,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	8 495 594,00	12 500 141,00	8 190 114,66	10 831 676,59	9 987 273,40
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	102 285,00	132 370,00	-1 029 849,39	480 025,40	257 092,82
Impôts sur les bénéfices	6 621,00	48 335,00	-48 335,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	78 840,00	165 284,00	-1 011 088,16	-2 357,86	-352 415,37
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	5,23	4,59	-53,63	26,23	14,05
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	4,31	9,03	-55,25	-0,13	-19,26
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	43	21	2	1	
Montant de la masse salariale	2 220 462,00	1 310 224,00	193 094,91	80 112,90	20 004,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 002 652,00	659 178,00	93 542,70	28 540,18	6 425,54

5.7 Analyse chiffrée de l'activité

Evolution des dépenses des opérations par activité :

Dépenses réglées En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commande publique Région (Ouest)	*133 024*	*137 854*	*129 389*	*83 307*	*72 807*	*78 232*	*95 424*
Commande publique Région (Est)		*44 007*	*50 955*	*46 752*	*62 839*	*55 845*	*61 512*
Commande publique Région	133 024	181 861	180 344	130 059	135 646	134 077	156 936
Commande publique Autres clients	7 970	3 875	3 274	13 808	7 342	12 075	14 050
Concessions	1 183	1 248	1 583	2 769	953	6 128	6 922
Marchés de partenariat			0	7	6 024	10 712	4 600
Total	**142 177**	**186 984**	**185 201**	**146 642**	**149 965**	**162 992**	**182 508**

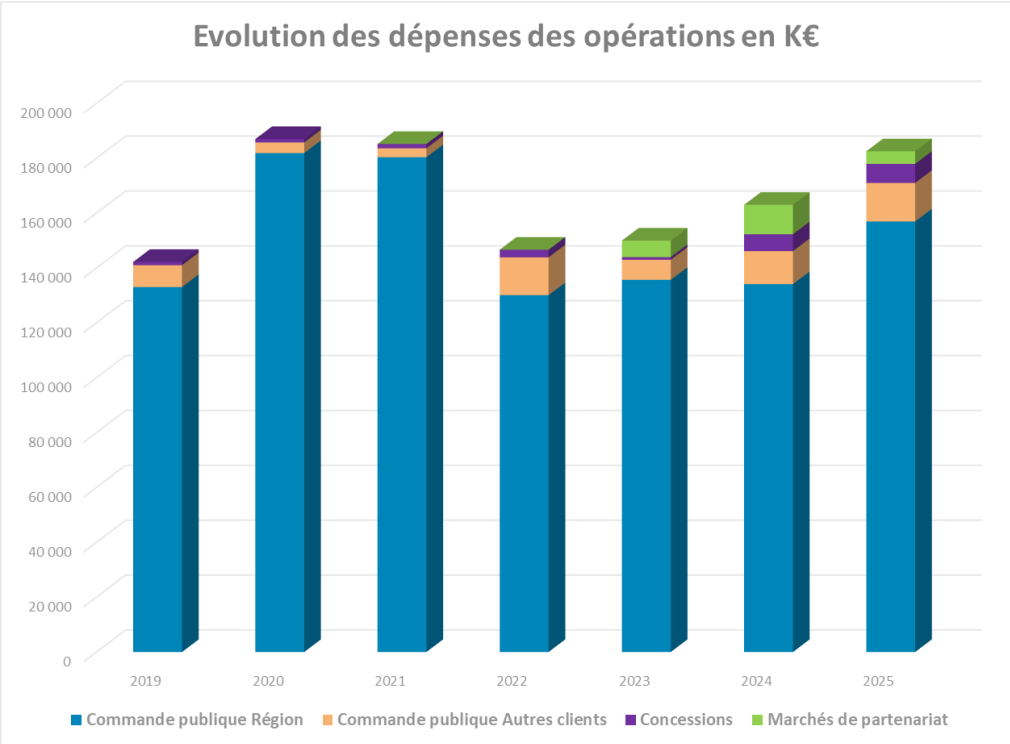

Evolution du chiffre d'affaires par activité

Evolution du chiffre d'affaires de la SPL ARAC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commande publique Région	6 066	6 908	7 515	8 079	6 487	7 137	6 367
Commande publique Autres clients	275	249	273	593	740	775	986
Concessions	24	12	108	289	241	482	460
Marchés de partenariat				34	353	527	220
TOTAL	**6 365**	**7 169**	**7 896**	**8 995**	**7 821**	**8 921**	**8 033**
Part Région en % du CA	95%	96%	95%	90%	83%	80%	79%
Part autres clients en % du CA	5%	4%	5%	10%	17%	20%	21%

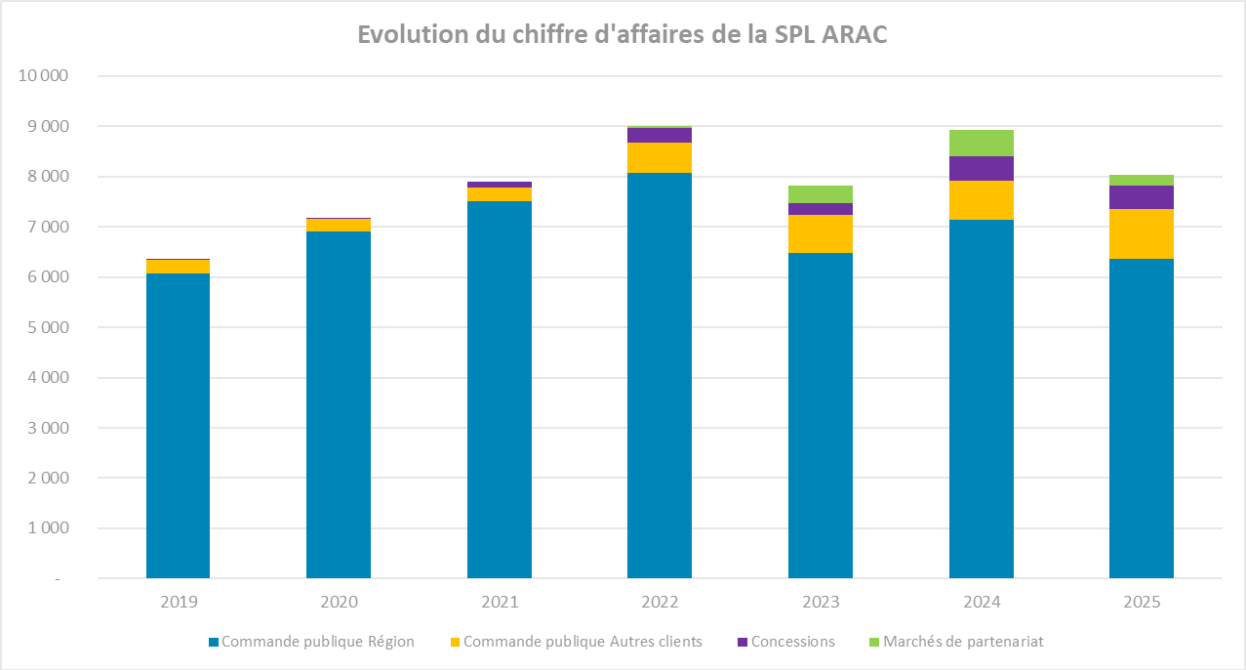

5.8 Activité Marchés/Achats sur l'exercice 2025

5.8.1 Montant des marchés notifiés

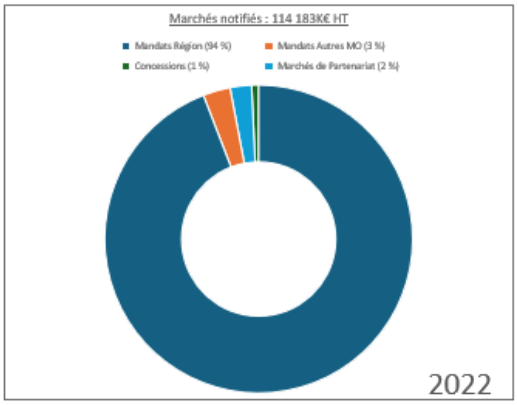

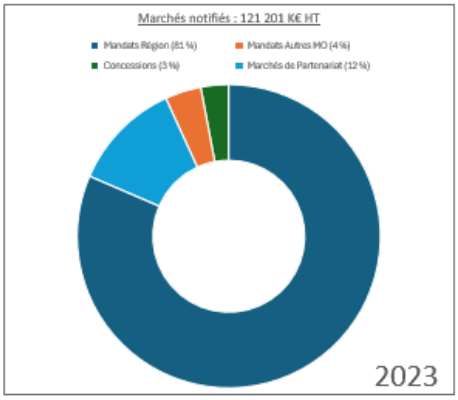

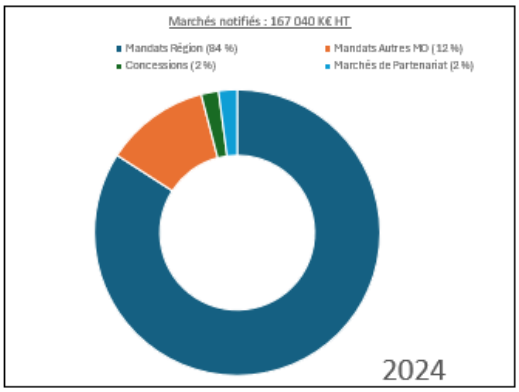

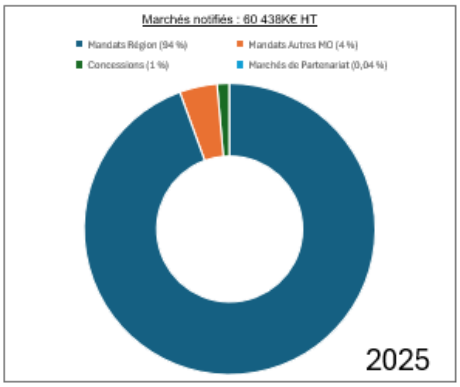

5.8.2 Nombre de marchés notifiés

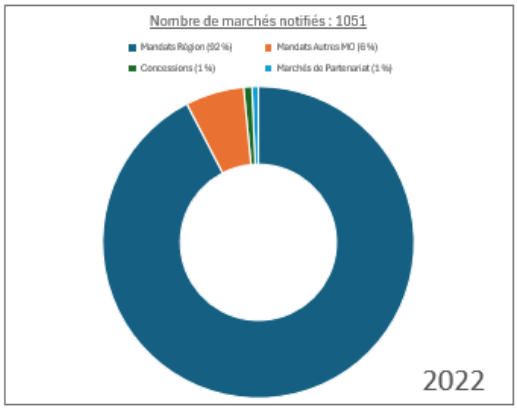

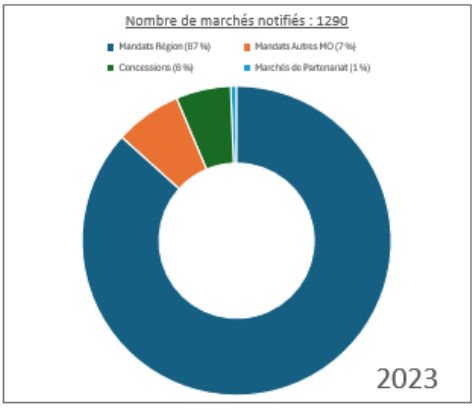

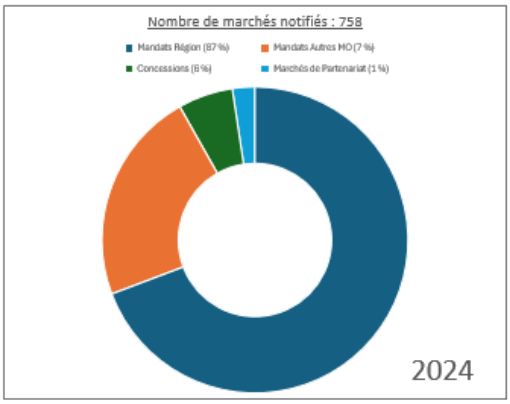

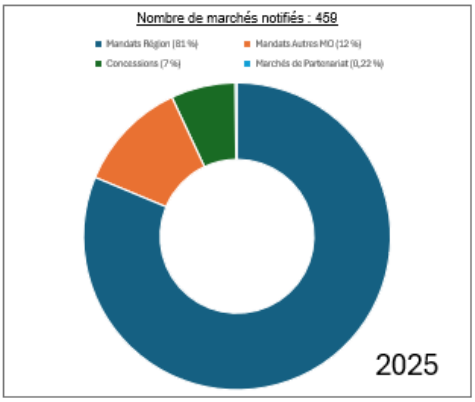

5.8.3 Implantation des attributaires

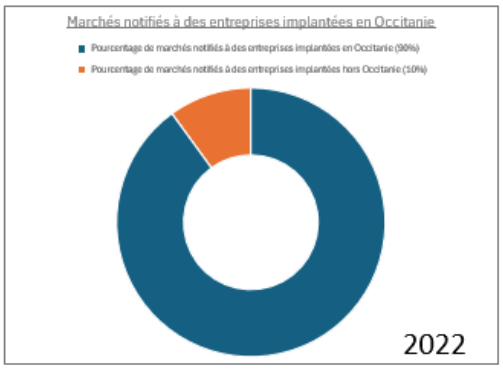

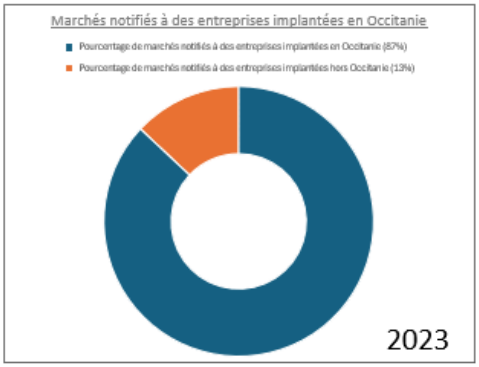

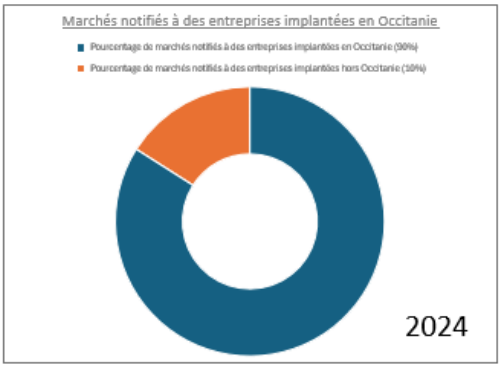

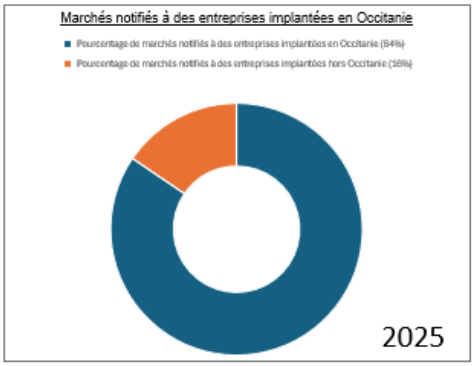

5.8.4 Performance de l'achat responsable

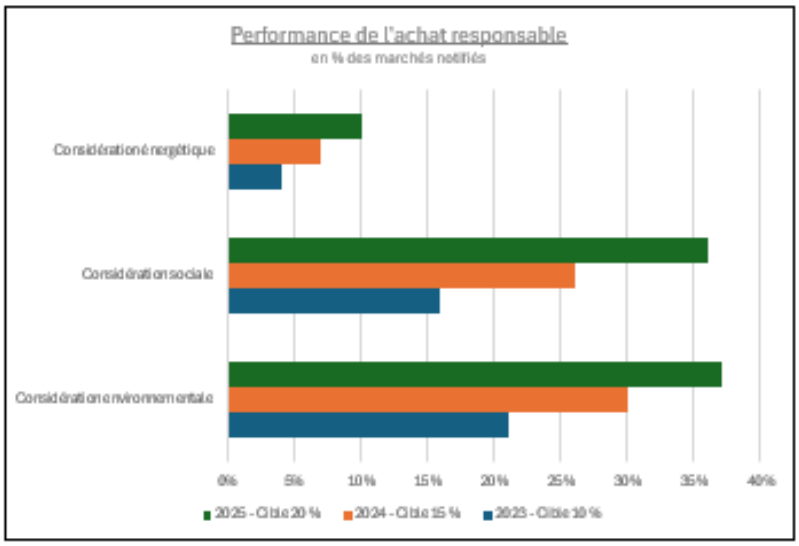

5.9 Rappel des dividendes versés

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de versement de dividendes aux actionnaires au cours des 3 derniers exercices.

5.10 Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5.11 Activité en matière de recherche et de développement

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2025.

5.12 Information sur les succursales

Nous vous indiquons que notre Société ne possède pas de succursale.

5.13 Perspectives et développement pour l'année 2026

Les prévisions d'activité liées à la construction publique avec la Région devraient poursuivre leur baisse en 2026 du fait de la diminution de l'enveloppe d'investissement allouée pour les lycées et la baisse des commandes au titre des CPI.

Au regard de cette baisse d'activité qui dégrade fortement les résultats de l'Agence, la Direction a décidé la mise en œuvre d'un projet de restructuration entraînant la suppression de 14 postes occupés et un Plan de Sauvegarde de l'Emploi précédé d'un plan de départs volontaires. Le budget prévisionnel 2026 intègre l'impact financier de la restructuration de l'Agence sur la SPL ARAC : hypothèse de départs à mi-année des collaborateurs concernés et enveloppe pour accompagner les départs.

En parallèle, la SPL doit poursuivre son développement auprès des autres collectivités en matière d'aménagement et de renouvellement urbain, ainsi qu'au niveau immobilier avec de nouveaux marchés de partenariat. Le budget 2026 intègre 400 K€ de chiffre d'affaires à développer.

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2026 font apparaître un résultat déficitaire de – 2 055 K€.

Le chiffre d'affaires lié aux activités de la SPL pourrait atteindre 6 601 K€ en baisse de 1 432 K€ par rapport à 2025 :

- ✓ Chiffre d'affaires Région pour 5 068 K€ en baisse de 1 299 K€ et intégrant 300 K€ de chiffre d'affaires à développer.

- ✓ Chiffre d'affaires au titre de commandes publiques pour le compte d'autres clients pour 792 K€ en baisse de 414 K€ par rapport à 2025 et intégrant 100 K€ de chiffre d'affaires à développer.

- ✓ Chiffre d'affaires au titre des concessions pour 741 K€ en hausse de 282 K€

Les charges d'exploitation 2026 devraient s'établir à 8 423 K€ en hausse de 293 K€ par rapport à 2025, avec :

- ✓ Le budget total des charges du GIE devrait s'établir pour 2026 à 3 664 K€, stable par rapport à 2025 (3 651 K€). Le montant qui devrait est refacturé à la SPL ARAC s'élève à 1 535 K€ (1 206 K€ de charges de fonctionnement et 328 K€ de charges de personnel) représentant environ 42% des charges du GIE.

- ✓ Le budget des charges de personnel du GE hors enveloppe d'accompagnement de la restructuration devrait s'établir à 7 527 K€ en 2026 contre 8 480 K€ en 2025, soit une baisse de 952 K€. Ce budget intègre les effets du PSE à mi année avec un effectif en équivalent temps plein qui passerait de 104 en 2025 à 92 en 2026.

Le montant qui devrait être refacturé à la SPL ARAC s'élève à 4 818 K€ représentant 64% des charges du GE, en diminution de 550 K€ par rapport à 2025.

L'enveloppe d'accompagnement de la restructuration est évaluée à 910 K€ pour la SPL ARAC.

Les achats et charges externes propres à la SPL sont également prévues en diminution 23 K€, avec la poursuite de l'objectif de diminuer le recours aux prestations extérieures, aux dépenses de communication et de relations publiques.

❖ Budget 2026 :

Libellés	Résultat 2024	Résultat 2025	Budget 2026	Ecart budget 2026 / réel 2025
Construction Région - Secteur Ouest	3 702	3 045	2 550	-495
Construction Région - Secteur Est	2 706	2 680	2 006	-673
CPI Région	729	643	212	-431
Chiffre d'affaires à développer			300	300
Commandes publiques - Région	**7 137**	**6 367**	**5 068**	**-1 299**
Commandes autres clients - secteur Ouest	568	728	399	-329
Commandes autres clients - secteur Est	208	259	269	10
Dont marchés de partenariat	527	220	24	-195
Chiffre d'affaires à développer			100	100
Commandes publiques - Autres clients	**1 302**	**1 206**	**792**	**-414**
Aménagement (concessions)	**482**	**460**	**741**	**282**
Total autres clients	**1 785**	**1 666**	**1 533**	**-133**
Chiffre d'affaires	**8 921**	**8 033**	**6 601**	**-1 432**
Sous-traitance	-331	-327	-233	94
Produits liés aux activités nets de sous-traitance et des résultats op propres	**8 591**	**7 706**	**6 368**	**-1 338**
Autres produits	**2**	**39**		**-39**
Produits d'exploitation	**8 593**	**7 745**	**6 368**	**-1 377**
Achats et charges externes (Hors sous-traitance et PMAD) (1)	208	232	209	-23
Refacturation charges fonctionnement GIE	*1 260*	*1 147*	*1 206*	*60*
Refacturation charges fonctionnement GE ARAC	*300*	*327*	*409*	*82*
Refacturation charges fonctionnement entre membres (hors GIE et GE)	*199*	*172*	*159*	*-13*
Total Refacturation charges fonctionnement (2)	1 759	1 646	1 775	129
Charges de fonctionnement (1)+(2)	**1 967**	**1 878**	**1 984**	**106**
Impôts et taxes (hors taxes liées aux salaires)	**3**	**5**	**3**	**-2**
Salaires et charges sociales (3)	109	26	30	4
Personnel mis à disposition (4)	296	430	346	-84
Taxes sur les salaires (5)	3	1	1	0
Refacturation charges de personnel GIE	*349*	*304*	*328*	*24*
Refacturation charges de personnel GE ARAC	*5 890*	*5 368*	*4 818*	*-550*
Refacturation GE ARAC - enveloppe accompagnement départs			*910*	*910*
Refacturation charges de personnel entre membres (hors GIE et GE)	*0*	*20*	*0*	*-20*
Total Refacturation charges de personnel (6)	6 239	5 691	5 146	-546
Charges de personnel (3)+(4)+(5)+(6)	**6 647**	**6 149**	**6 433**	**284**
Autres charges	**0**	**1**		**-1**
Dotations aux amortissements et provisions	**9**	**97**	**3**	**-94**
Sous total charges d'exploitation hors dotation pour risque et charges	***8 626***	***8 129***	***8 423***	***293***
Dotations aux provisions pour risques et charges	**0**		**0**	**0**
Charges d'exploitation	**8 626**	**8 129**	**8 423**	**293**
Résultat d'exploitation	**-33**	**-384**	**-2 054**	**-1 670**
Dividendes				0
Autres Produits financiers	30	32	29	-3
Charges financières sur emprunts et CCA			30	30
Pertes sur participations et DAP sur titres				0
Résultat financier	**30**	**32**	**-1**	**-33**
Résultat courant avant IS	**-2**	**-352**	**-2 055**	**-1 703**
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat net	**-2**	**-352**	**-2 055**	**-1 703**

5.14 Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						**Article D. 441 II.- 2° : Factures** émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1939					8008	324					440
Montant cumulé des factures concernées TTC	34 653 865	144 136 136	8 493 943	7 166 323	1 637 864	161 434 266	3 271 386	3 928 650	2 153 277	264 519	495 985	6 842 431
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	17,67 %	73,51 %	4,33 %	3,65 %	0,84 %	82,33 %						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							32,35 %	38,84 %	21,29 %	2,62 %	4,90 %	67,65 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours						Délais contractuels : 30 jours					
	Délais légaux : (préciser)						Délais légaux : (préciser)					